Fil d'Argent

Accueillir et accompagner dans le respect et la confiance

Feuille émargement

EVALUATION HAS : Synthèse RBPP questionnaire et objectif

Date : 16/4/25

Objet : REUNION SOIGNANT

NOM	Prénom	Date	Signature
[redacted]			
	e		
	nce	16/04/2025	[redacted]
		16/04/2025	
	a		

[redacted]	[redacted]e	Feuille émargement	[redacted]
	[redacted]s	16/4/25	
		16/04/25	
		16/4/25	

Anesm

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

SYNTHÈSE

NOVEMBRE 2010

Recommandation de pratiques professionnelles

Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

L' Anesm[1] a mis en ligne en octobre 2010[2] une recommandation cadre intitulée « Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux ». Dans le prolongement de celle sur la bientraitance[3], elle a en effet considéré qu'il était important que les établissements et services s'assurent de la disponibilité d'un dispositif permettant d'intégrer la réflexion éthique dans la pratique au bénéfice de la personne accompagnée.

Le thème de *L'éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux* s'inscrit dans le programme de travail de l'Anesm au titre des « fondamentaux ». Destinée aux professionnels comme aux personnes accompagnées et à leurs proches, cette recommandation a pour objectif de positionner la réflexion dans la pratique et de proposer des repères méthodologiques aux établissements.

Trois éléments rendent compte de l'exigence d'une réflexion éthique qui fonde l'action des professionnels dans le secteur social et médico-social : la **vulnérabilité** des populations accueillies ou accompagnées, l'**articulation entre les dimensions individuelle et collective** du travail d'accompagnement, et l'évolution permanente du travail social.

Il convient donc de réaffirmer la position d'acteur de la personne accompagnée, de fournir des repères aux professionnels aux prises avec des contradictions entre différentes logiques (éducative et sociale, judiciaire, administrative...) et la nécessité d'articuler dans leur pratique au plan éthique des composantes personnelles, professionnelles et institutionnelles. Aussi formaliser un espace collectif répond-il à la nécessité de rétablir ou de consolider ce questionnement au quotidien, lorsque la réflexion est affaiblie ou mise en danger par une technicisation excessive de la pratique.

Sachant que, même si la démarche porte un autre nom, il peut y avoir questionnement éthique, dès lors que l'on entreprend une action collective qui vise à restaurer ou instaurer un espace de débat et de réflexion. A l'inverse, une appellation « éthique » ne saurait garantir en elle-même la finalité, ni éviter le risque d'instrumentalisation de la démarche.

Ce document a été conçu en quatre séquences : les concepts et caractéristiques de l'éthique, la mise en œuvre d'une démarche de questionnement, une proposition méthodologique adossée à des exemples de situations concrètes.

Le champ de l'éthique[4]

Il n'existe pas de théorique unique faisant consensus sur ce sujet. L'objectif ici est de favoriser le partage d'un langage commun basé sur une définition qui permette de situer l'éthique notamment au regard de la morale, du droit et de la déontologie. On peut ainsi considérer qu'il s'agit d' *« une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées »*. Pour autant, la notion ne peut être définie sans faire référence aux concepts de morale, de droit, de déontologie ainsi qu'à ceux de « bonnes pratiques » et de responsabilité professionnelle, institutionnelle et personnelle.

La réflexion éthique émerge d'un questionnement pouvant provenir des professionnels, des personnes accompagnées ou de leur entourage. Collective, elle associe une pluralité de points de vue (usagers ou représentants d'usagers, proches, professionnels, personnes ressources...) et elle est déclenchée par des situations concrètes et singulières où entrent en contradiction des valeurs ou principes d'intervention d'égale légitimité.

1 Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
2 www.anesm.sante.gouv.fr
3 La Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, Anesm, Juillet 2008.
4 Dans la mesure où les théories de l'éthique sont nombreuses, il est proposé au lecteur de se référer à la revue de littérature mise en annexe sur le site pour approfondir le sujet.
5 C'est-à-dire la décision la plus appropriée, en référence aux valeurs et normes communément reconnues, en tenant compte de la personnalité des acteurs et des contraintes rencontrées.

C'est un processus de va-et-vient – du particulier au général – qui demande du temps et implique de s'ouvrir et de rechercher des apports extérieurs.

Ses apports

La réflexion éthique permet de prendre **des décisions les plus justes[5] possibles**. Elle aide les professionnels à analyser et à clarifier la complexité d'une situation au regard des systèmes de valeur de chacun, aussi bien en amont de la prise de décision que lors de l'évaluation a posteriori de la situation.

Elle donne du sens aux pratiques et à leur évolution, et les interroge régulièrement à l'aune des principes d'action qui ont été définis. Elle a également un impact sur les décisions stratégiques, dans le cadre notamment de l'élaboration ou de la révision des projets d'établissements ou de services.

Elle renforce les relations de confiance entre les différents acteurs. En impulsant un échange collégial sur des questions de fond, c'est un vecteur de construction et de cohésion des équipes. Et elle contribue, par ailleurs, à renforcer les relations entre les partenaires en formalisant les principes et lignes de conduite de l'accompagnement des personnes fragiles ou vulnérables.

La mise en œuvre de la démarche

Pour passer d'une démarche individuelle à une démarche collective, il faut que soient réunies un certain nombre de conditions liées à l'organisation, au fonctionnement et au management, même s'il n'existe pas de démarche pré-établie.

La recommandation propose ainsi des repères méthodologiques autour de trois phases :

- la façon de faire émerger le questionnement. Les recommandations concernent notamment le pilotage de la structure. La volonté politique des instances dirigeantes doit en effet être claire, la place de la réflexion éthique définie dans le projet et plus largement, dans la conduite de la structure. Laquelle doit en promouvoir l'implication des cadres, analyser un certain nombre de pratiques managériales et organisationnelles incontournables.
- A ne pas négliger non plus : la prise en compte des ressources du territoire à travers la participation des différents acteurs de la structure (professionnels, personnes accompagnées, proches...) à d'autres instances extérieures. Ils peuvent en effet être aussi être porteurs d'un questionnement éthique à l'intérieur de l'institution.
- Il faudra ensuite construire un cadre pour accompagner ce questionnement, c'est-à-dire identifier un dispositif adapté, en définir les conditions de fonctionnement et la méthode à mettre en œuvre. Mais quelle que soit la formule retenue, la réflexion devra s'organiser dans un temps et un espace dédiés, autour de principes de fonctionnement garantissant une réelle circulation de la parole. Enfin, il faudra aussi pérenniser cette démarche pour que la réflexion bénéficie à tous les acteurs. Ce qui suppose de respecter un certain nombre de précautions méthodologiques proposées dans la recommandation. Et de s'interroger notamment sur l'évaluation des effets induits auprès des personnes accompagnées, des professionnels et des autres acteurs.

Traiter la question éthique

La dernière partie de la recommandation préconise une méthode pour accompagner le questionnement des acteurs et garantir un mouvement d'échanges permanent avec les acteurs de terrain.

> La réflexion éthique ne dispense pas les professionnels de leur responsabilité. La décision appartient aux acteurs de terrain, qui ont intégré les questions et conclusions de l'instance éthique dans leur réflexion.

Elle propose également des repères sur la façon de capitaliser cette réflexion en valorisant les impacts qu'elle peut avoir sur l'institution, son fonctionnement et ses outils.

Collectif ou individuel, le questionnement devra permettre d'éliminer les aspects qui ne relèvent pas de l'éthique et de formaliser la situation par écrit. Quel que soit le type d'instance mis en place, il lui reviendra d'analyser la situation au regard du cheminement parcouru (examen du contexte, clarification des normes au regard du cadre juridique, de la déontologie, des guides de bonnes pratiques professionnelles)... Enfin, cette instance devra mettre en lumière les systèmes de valeur auxquels font référence les éléments contradictoires présents dans tout dilemme éthique.

La formalisation d'une telle réflexion devrait ainsi permettre d'éclairer les enjeux éthiques et d'offrir aux professionnels des clés pour renforcer leur compétence dans la réflexion comme dans la décision. Il ne s'agit pas ici d'imposer des solutions contraignantes ou des recettes prêtes à l'emploi.

Ce document souligne encore que la réflexion éthique n'est pas l'apanage d'un groupe. Assurer l'articulation entre l'instance éthique et l'ensemble des acteurs a pour but d'**instaurer une culture de l'éthique et de promouvoir ainsi l'autonomisation de tous.** Cette articulation passe certes par des personnes relais mais surtout par une interrogation collective des écrits institutionnels au travers de situations singulières.

Enfin, cinq cas pratiques illustrent la façon dont se sont mises en place différentes instances dans un établissement pour personnes âgées dépendantes, dans un centre d'hébergement, un réseau associatif dans le champ du handicap mental, au sein d'une maison d'enfants à caractère social et d'une association de personnes handicapées.

Anesm
5, rue Pleyel - Bâtiment Euterpe
93200 Saint-Denis
Tél. : 01 48 13 91 00
Fax 01 48 13 91 22
www.anesm.sante.gouv.fr

Pour en savoir plus :
Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, Anesm, octobre 2010, 87p.
www.anesm.sante.gouv.fr